

# ACTUALITÉS SUR...

## ■ PERSPECTIVES

JOURNÉE D'ÉCHANGES "10 ANS DE TRANSFORMATION URBAINE. QUELS ACQUIS ? QUELLES PERSPECTIVES POUR LES TERRITOIRES ?"

L'ORIV organise une journée d'échanges en partenariat avec le Comité d'Évaluation et de Suivi (CES) de l'ANRU le 28 janvier 2014. Dix ans après la loi d'orientation et de programmation pour la ville, le CES de l'ANRU a commandité différents travaux visant à mesurer les réalisations et les résultats de la rénovation urbaine au regard des objectifs affichés dans le premier Programme National de Rénovation Urbaine. Ces travaux ont abouti à quatre productions portant sur le peuplement, la mobilité, la banalisation urbaine et enfin sur le regard porté par les habitants sur la transformation de leur quartier.

Cette journée permettra d'interroger les réalisations de la rénovation urbaine, ce qu'elle a permis de faire sur les quartiers urbains ainsi que ses limites, mais aussi d'identifier les enjeux pour l'avenir et les liens à renforcer entre les intervenants dans la perspective de la mise en œuvre des contrats de ville sur la période 2014-2020.

>>> Programme complet : <http://www.oriv-alsace.org/category/agenda/>

## ■ RETOUR SUR

LA SEMAINE DE L'ÉGALITÉ ET LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS...

Du 14 au 26 octobre, s'est tenue, à Strasbourg, la 2ème édition de la Semaine pour l'égalité coordonnée par la Mission Prévention des discriminations de la Ville de Strasbourg. Cette semaine a mobilisé plus de 50 acteurs (associations, services de la collectivité, Conseil des résidents étrangers...). Ils ont proposé une programmation riche et plurielle : exposition, atelier éducatif, temps d'échange, projection de film, animations sportives, spectacle, théâtre forum... L'objectif commun était de favoriser un temps d'expression publique pour échanger, débattre et sensibiliser tous les publics à la prévention et la lutte contre toutes les formes de discriminations. L'ORIV a, dans ce cadre, proposé deux temps d'échange : "Discriminations et santé : quels liens ?" destiné aux professionnels du champ médico-social et organisé en partenariat avec plusieurs associations ; "Prévenir et lutter contre les discriminations : quels enjeux pour les acteurs/actrices jeunesse ?" à destination des acteurs de la jeunesse. Il s'agissait, pour chaque temps, d'aborder avec les professionnel/les présents les enjeux de la lutte contre les discriminations dans le cadre de leurs pratiques professionnelles. Les bilans de ces démarches pourront permettre d'envisager un travail plus approfondi sur ces deux thématiques.

## L'INTÉGRATION, LA PROMOTION DE L'ÉGALITÉ ET LA VILLE

LA JOURNÉE "PLUS D'ÉGALITÉ PAR UNE PRÉVENTION DES DISCRIMINATIONS..."

Le 22 novembre dernier, s'est tenue, à Illkirch-Graffenstaden, une journée d'études, organisée par Le Furet et l'ORIV. Elle a rassemblé une cinquantaine de professionnel/les de la petite enfance avec pour objectif de réfléchir aux enjeux et aux implications d'une approche anti-discriminatoire, sur la base du guide élaboré par les deux structures : "Plus d'égalité par une prévention des discriminations, Guide à destination des professionnel/les".

La matinée a permis de présenter la démarche ayant abouti à cet outil, d'entendre les témoignages des professionnel/les engagé-es dans ce projet. Elle a permis de "mieux comprendre la naissance des préjugés pour les déconstruire" lors de l'intervention de Candida Ferreira Leconte. Les échanges de l'après midi ont permis d'approfondir les enjeux liés à la prévention des discriminations dans l'accès aux structures petite enfance ou lors de l'élaboration du projet d'établissement. L'ensemble de ces échanges permettra notamment d'alimenter la conception d'un module de formation.

L'ASSEMBLÉE DES PARTENAIRES EN LORRAINE

Le Centre de ressources politique de la ville Lorraine (CRPVL) a tenu son Assemblée des partenaires le 4 novembre 2013. Celle-ci rassemble l'ensemble des acteurs de l'Etat et des collectivités impliqués dans la politique de la ville en Lorraine. A cette occasion, le CRPVL a sollicité Claude Dilain, ancien maire de Clichy-sous-Bois, sénateur de Seine-Saint-Denis (à ce titre rapporteur auprès du sénat de la "Loi de programmation sur la ville et la cohésion urbaine") et membre du Conseil National des Villes (CNV), afin qu'il apporte son analyse sur les enjeux liés à la loi et à l'évolution de la politique de la ville. Une quarantaine de personnes ont répondu favorablement à l'invitation dont de nombreux élus, afin de discuter des enjeux de la réforme de la politique de la ville. Les questions de la place de l'intercommunalité, de la géographie prioritaire, et de la participation des habitants ont été abordées dans les débats. De plus, la question de l'ingénierie a été pointée comme étant essentiel dans le bon fonctionnement de l'action publique sur les territoires.

>>> Pour aller plus loin : [www.crpv-lorraine.fr](http://www.crpv-lorraine.fr)

ZOOM

L'installation des migrants :  
un défi sociétal pour  
demain



ORIV

octobre-novembre 2013

n° 88

Bulletin d'information  
de l'Observatoire Régional  
de l'Intégration et de la Ville

ZOOM >

## L'installation des migrants : un défi sociétal pour demain

**Au début de l'année 2013, il était fait état de la volonté gouvernementale de refonder la politique d'intégration. Qu'en est-il un an après ? Les questions sont-elles toujours les mêmes ? Comment ces questionnements s'inscrivent-ils dans des défis qui dépassent les frontières du territoire national ? Comment cela amène-t-il à interroger plus globalement la société française dans son ensemble ?**

Lors de son discours de politique générale, en juillet 2012, le Premier ministre a affirmé la volonté du gouvernement de construire une nouvelle approche de la politique d'intégration en France. Depuis lors un ensemble de rapports a été produit, des institutions ont évolué, ainsi le Haut Conseil à l'Intégration, structure placée auprès du premier ministre depuis 1989 a été suspendue.

A l'issue de la remise par Thierry Tuot, conseiller d'Etat, le 11 février 2013 du rapport intitulé "La grande nation, pour une société inclusive", le Premier ministre a annoncé, la mise en place d'une réflexion interministérielle visant à une profonde refondation de la politique d'intégration. Il indiquait qu'elle associerait l'ensemble des ministères concernés et s'appuierait sur une concertation avec les collectivités locales, les associations et les acteurs économiques. C'est dans la continuité de cette approche que, le 11 juillet 2013, le Premier Ministre a mis en place cinq groupes de travail thématiques : "Connaissance reconnaissance" (culture, histoire, mémoire), "Faire société" (citoyenneté, services publics, dialogue avec la société civile), "Habitat" (ségrégations urbaines, ruralité, mobilité géographique), "Mobilités sociales" (éducation, emploi, formation), "Protection sociale" (prévention, accès aux droits, personnes âgées). Le travail de ces groupes visait à apporter l'éclairage d'acteurs impliqués et concernés par cette politique dans une logique interministérielle.

Ainsi, les préconisations produites par ces groupes, remises fin octobre, "serviront de base au travail que le gouvernement engage désormais, pour définir les grands axes de la nouvelle politique d'intégration de notre pays, qui sera annoncée d'ici la fin de l'année"<sup>2</sup>.

Cette refondation a produit d'autres démarches. On peut citer l'engagement d'une réflexion sur l'asile qui a donné lieu à la production d'un rapport remis au Ministre de l'intérieur le

28 novembre dernier<sup>3</sup>. Par ailleurs dans le cadre du Comité Interministériel pour la Modernisation de l'Action Publique (CIMAP), une évaluation de la politique d'accueil des primo-arrivants a été menée par l'Inspection Générale de l'Administration et l'Inspection Générale des Affaires Sociales. Parallèlement une évaluation des Programmes Régionaux Intégration des Populations Immigrées (PRIPI) a été engagée, donnant lieu à une analyse de la politique sur le plan national et à la production de sept monographies régionales.

Dans le même temps, une réorganisation des services en charge des questions d'intégration au sein du Ministère de l'intérieur a eu lieu. Depuis octobre 2013 (décret du 12 août 2013), le Secrétariat Général à l'Immigration et à l'Intégration a été remplacé par une Direction générale des étrangers en France (DGEF)<sup>4</sup>.

Le foisonnement de réflexions peut questionner. Ça serait oublier que la question migratoire et celle qui en découle à savoir la présence de descendants d'immigrés, au-delà des passions et polémiques qu'elle suscite et dont se font l'écho les médias, souvent avec peu de discernement, constituent un véritable défi pour toutes les sociétés. En effet, on se trouve dans un contexte international marqué par le développement des conflits, le développement de la circulation des individus et par la nécessité pour l'Europe de recourir à l'immigration pour faire face, à plus ou moins courte échéance, aux enjeux démographiques dans les différents pays qui la compose.

L'organisation par la France les 18 et 19 avril dernier à Paris d'un séminaire européen sur les "dispositifs d'accueil des primo-arrivants mis en place au sein de l'Union européenne"<sup>5</sup> peut d'ailleurs être regardé à l'aune de ces éléments de contexte.

Les conclusions issues de ce séminaire résultant de la confrontation des pratiques des différents pays permettent de questionner la logique d'accueil mise en œuvre depuis quelques années. Trois enseignements ont émergé<sup>6</sup> :

- "L'approche globale du primo-arrivant apparaît aujourd'hui comme une nécessité".
- "Cette approche doit viser à leur donner les moyens de faire leur chemin dans la société qui les accueille, dans une logique d'offre de services. Charge au migrant de sélectionner les outils qui lui seront utiles dans son parcours d'intégration, ce qui permet également de le responsabiliser".
- Troisièmement, la nécessité d'un travail conjoint entre les différents acteurs a été mise en évidence. L'accueil des primo-arrivants est finalement conçu comme un service public depuis peu. L'ensemble des différents échelons doit améliorer leur coopération.

Ces éléments interrogent les modalités de mise en œuvre de cet accueil en France. L'accueil des "primo-arrivants"<sup>7</sup> est un enjeu des politiques publiques depuis le milieu des années 80 partant du postulat, jamais remis en cause, qu'un accueil réussi conditionne un

processus d'intégration optimisé. Dans cette perspective, la politique d'accueil consiste en un ensemble de mesures destinées à faciliter l'arrivée et l'installation en France de personnes étrangères en provenance de l'étranger.

Au milieu des années 80, l'État agit afin de favoriser le renforcement de l'accueil des "familles rejoignantes". À cet effet, il délègue une mission de service public à des structures associatives, SSAE – Service Social d'Aide aux Emigrants et ASSFAM, agissant dans le champ de l'action sociale. La focale en termes d'action publique est mise sur les travailleurs immigrés et leurs familles. La politique mise en œuvre relève avant tout du champ de l'action sociale et familiale.

A partir des années 90, l'État a souhaité inscrire l'accueil dans une logique partenariale, territorialisée et plus systématique. Ainsi, la circulaire du 1er juin 1999 rendait obligatoire l'existence, dans chaque département, d'un Plan Départemental d'Accueil des Primo-Arrivants.

On est ainsi passé d'une approche en terme d'action sociale<sup>8</sup>, basée sur le volontariat et l'adhésion des nouveaux arrivants à une prise en charge institutionnelle<sup>9</sup>, systématique et obligatoire sous couvert d'un contrat (Contrat d'Accueil et d'Intégration, CAI) impliquant le nouveau migrant et l'État. Le CAI a été mis en place à titre expérimental en 2003 et généralisé à compter de 2006. La circulaire datée du 7 janvier 2009 précise les contours de cette action. Elle consiste en la prise en charge "des étrangers primo-arrivants en situation régulière, pendant les cinq premières années suivant leur arrivée en France. (...) À l'issue de cette période de cinq ans, les étrangers ont vocation à être pris en charge, au même titre que les Français d'origine étrangère ou non, par les dispositifs de droit commun pilotés par d'autres ministères et notamment ceux en charge de l'éducation nationale, de l'emploi, des affaires sociales, du logement et de la politique de la ville. L'action du ministère ira toutefois au-delà de cette période de cinq ans pour des publics confrontés à des problèmes spécifiques, tels que les femmes immigrées, les étrangers dont la naturalisation a été reportée pour insuffisance de connaissance linguistique ou les migrants âgés."

Les populations concernées par cette action publique ont connu une forte évolution dans le temps. De fait, les "primo-accédants" présentent une grande diversité de profils parfois très éloignés de l'image de l'immigré stéréotypée (construite dans l'imaginaire collectif) des années 60.

En 2012, 101.368 personnes ont signé un contrat d'accueil et d'intégration. Ils sont originaires de 150 pays différents, sachant que 18% sont Algériens, 13,1% sont Marocains, 7,8% sont Tunisiens, 4,3% sont Turcs, 3,3% sont Chinois. Plus de la moitié des signataires (53,6%) sont des femmes. L'âge moyen des signataires est de 32 ans. Les membres de familles de français sont majoritaires.

Le nombre de signataires en Alsace était de 2.603 avec une primauté des installations sur le Bas-Rhin (60,2 %). Le nombre de signataires est un peu moindre en Lorraine. On en comptait 2.155, sachant que plus de la moitié (57,7%) s'est installée sur le département de la Moselle

Au-delà de ces éléments quantitatifs, depuis quelques années des études plus qualitatives (cf. zoom sur l'étude Elipa au dos) portant sur des cohortes permettent de disposer d'une connaissance fine de ces personnes.

L'ensemble de ces éléments, diversité des situations et des contextes locaux, des profils des "primo-accédants", des situations familiales, plaident pour la définition de mode d'action renouvelé. La mise en place de "parcours d'installation" respectueux des rythmes des personnes, inscrits dans des partenariats locaux (collectivités, services de l'Etat et acteurs associatifs) et tenant compte des ressources locales tout en permettant une "offre de services" minimum sur les territoires peut constituer un véritable défi.

<sup>1</sup> Zoom sur "Les enjeux d'une politique d'intégration refondée", in *Actualités sur...* n°81, janvier-février 2013

<sup>2</sup> <http://www.gouvernement.fr/presse/refondation-de-la-politique-d-integration-releve-de-conclusions>.

<sup>3</sup> <http://www.immigration.interieur.gouv.fr/Info-ressources/Actualites/L-actu-immigration/Remise-du-rapport-sur-la-reforme-de-l-asile>

<sup>4</sup> <http://www.immigration.interieur.gouv.fr/La-Direction-generale/Presentation>

<sup>5</sup> Accès aux actes du séminaire : [https://www.google.fr/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=3&ved=0CEMQFjAC&url=http%3A%2F%2Fwww.interieur.gouv.fr%2Fcontent%2Fdownload%2F39943%2F307194%2Ffile%2F554408\\_seminaire\\_18\\_19042013.doc&ei=2ZSoUtOLFeTWOQWyoDoAg&usq=AFQjCNGigS3-gv6oMUPBr-ghH5RZ1SYAnw&sig2=CylzAkhOamnrE7zPMARYVw&bvm=bv.57799294.d.d2k&cad=rjt](https://www.google.fr/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=3&ved=0CEMQFjAC&url=http%3A%2F%2Fwww.interieur.gouv.fr%2Fcontent%2Fdownload%2F39943%2F307194%2Ffile%2F554408_seminaire_18_19042013.doc&ei=2ZSoUtOLFeTWOQWyoDoAg&usq=AFQjCNGigS3-gv6oMUPBr-ghH5RZ1SYAnw&sig2=CylzAkhOamnrE7zPMARYVw&bvm=bv.57799294.d.d2k&cad=rjt)

<sup>6</sup> Cf. page 30 des actes du séminaire ci-dessus

<sup>7</sup> La notion de primo-arrivants renvoie aux personnes désignées comme telles dans le cadre de la politique mise en œuvre par l'Etat à savoir : les personnes ayant obtenu un titre de séjour les amenant à s'installer durablement en France. On devrait d'ailleurs plutôt parler de personnes primo-accédantes à un titre de séjour.

<sup>8</sup> La mise en œuvre de cet accueil était alors porté par des associations (SSAE et ASSFAM) ayant mission de service public et assurant l'accueil par le biais d'assistants sociaux.

<sup>9</sup> La mise en œuvre de l'accueil relève aujourd'hui de l'OFII (Office Français de l'Immigration et de l'Intégration).

# ZOOM

## ■ LA PRÉSENCE IMMIGRÉE EN CHIFFRES

Le recensement de 2010 fait état de 5,5 millions de personnes immigrées<sup>10</sup> en France, soit 8,5% de la population totale. Ce chiffre reste assez stable dans le temps. Environ 3,7 millions de ces immigrés sont issus de pays n'appartenant pas à l'Union Européenne, soit 67% des immigrés.

Cette présence immigrée n'est pas également répartie sur le territoire français. L'Alsace se caractérise, depuis la fin des années soixante-dix, par une présence immigrée supérieure en valeur relative (c'est-à-dire en pourcentage par rapport à la population de la région) à celle relevée en moyenne en France. Elle était de 10,4% en 2010. L'Alsace constitue la troisième région de France quant au pourcentage d'immigrés après la Guyane (29,2% de la population y est immigrée) et l'Île de France (17,7%).

On recensait en 2010 en Alsace 192.069 immigrés dont 126.059 ressortissants hors Union Européenne (soit 65,6% des immigrés). Alors que la Lorraine, ancienne terre d'immigration massive, présente aujourd'hui un taux d'immigrés plus faible. En 2010, on y recensait 85.156 immigrés, soit 7,9% de la population régionale et 93.530 ressortissants hors Union Européenne (50,5% des immigrés installés dans la région).

Par ailleurs la population immigrée présente des singularités notamment au regard des pays d'origine selon les régions. L'Alsace se signale classiquement (et depuis les années 80) par la sur-représentation de ressortissants originaires de Turquie. Les données de 2010 font également état d'une sur-représentation des ressortissants d'Europe de l'Est. La Lorraine se signale par une population qui reste marquée par les anciennes migrations européennes et, dans une moindre mesure, par la présence de ressortissants de Turquie.

<sup>10</sup> Pour mémoire, une personne immigrée (selon l'INSEE) est une personne étrangère née étrangère à l'étranger et ayant migré. Elle peut avoir ou non acquis ensuite la nationalité française.

## ■ MIEUX CONNAÎTRE LES NOUVEAUX MIGRANTS

Deux enquêtes longitudinales successives, "Parcours et profils des migrants" (PPM) et l'"Enquête longitudinale sur l'intégration des primo-arrivants" (Elipa), ont porté sur les nouveaux migrants. Dans les deux cas, il s'agissait de mieux connaître les parcours d'intégration de cette population durant les premières années de résidence en France.

Elipa, qui est la plus récente, a permis de suivre les personnes pendant les premières années qui suivent leur arrivée en France, et d'appréhender leur parcours d'intégration au plus près, à travers l'appréciation portée par les personnes elles-mêmes. Cette étude donne lieu à de nombreuses publications<sup>11</sup> qui permettent de mieux appréhender l'installation en France.

On peut citer par exemple :

- "L'impact des cours de français pour les nouveaux migrants" (in *Infos migrations*, n°55, avril 2013)<sup>12</sup>. Il apparaît que si les cours de français permettent des progrès ceux-ci restent limités. En fait la progression en français dépend d'abord du niveau initial puis de l'environnement au quotidien.
- "Les conditions de logement des nouvelles migrantes" (in *Infos migrations*, n°54, mars 2013)<sup>13</sup>. L'enquête fait apparaître que les nouveaux migrants ont des conditions de logement moins favorables que l'ensemble de la population. Le motif de migration et surtout la composition familiale constituent les premiers éléments explicatifs des différences observées.

<sup>11</sup> [www.immigration.interieur.gouv.fr/Info-ressources/Documentation/Etudes/Enquete-Longitudinale-sur-l-Integration-des-Primo-Arrivants-ELIPA](http://www.immigration.interieur.gouv.fr/Info-ressources/Documentation/Etudes/Enquete-Longitudinale-sur-l-Integration-des-Primo-Arrivants-ELIPA)

<sup>12</sup> [www.immigration.interieur.gouv.fr/content/download/39696/304405/file/IM\\_55\\_effet\\_fran%C3%A7ais.pdf](http://www.immigration.interieur.gouv.fr/content/download/39696/304405/file/IM_55_effet_fran%C3%A7ais.pdf)

<sup>13</sup> [www.immigration.interieur.gouv.fr/content/download/39332/300933/file/IM\\_54\\_Les%20conditions%20de%20logement%20des%20nouvelles%20migrantes.pdf](http://www.immigration.interieur.gouv.fr/content/download/39332/300933/file/IM_54_Les%20conditions%20de%20logement%20des%20nouvelles%20migrantes.pdf)

Directrice de publication : Murielle Maffessoli  
Rédaction du zoom : Murielle Maffessoli  
Rédaction : Équipe de l'ORIV  
Suivi et contact : Diane Hässig



**Observatoire Régional de l'Intégration et de la Ville**

1, rue de la Course / 67000 Strasbourg

tél. : 03 88 14 35 89 / fax : 03 88 21 98 31

mél. : [contact@oriv.fr](mailto:contact@oriv.fr) / [www.oriv-alsace.org](http://www.oriv-alsace.org)